

Le nouveau DPE dans les transactions immobilières d'habitation

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CABINET STEFI
Rabassa-Lagabrielle
06.44.81.32.12
contact@cabinetstefi.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

RAS

Prérequis pédagogiques :

Prérequis : Français lu et écrit
Prérequis techniques : Connexion internet PC ou
smartphone, écouteurs, micro.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Objectif de la formation : Intégrer dans le processus de vente ou de location d'un logement d'habitation les nouvelles obligations énergétiques (Loi Climat et Résilience & ses décrets;) Objectifs intermédiaires : - Identifier les nouvelles règles du DPE logement, - Distinguer et catégoriser les 7 classifications du DPE logement, - Projeter les effets juridiques du classement au DPE sur les projets de location et de vente de logement (calendriers jusqu'en 2034 Métropole et DOM), - Maîtriser les mentions obligatoires DPE dans les annonces immobilières, - Maîtriser les mentions obligatoires DPE dans les baux d'habitation principale

Contenu et modalités d'organisation

Programme : Le nouvelles règles du DPE logement - Les enjeux de la rénovation énergétique des logements - Les textes fondateurs et acteurs incontournables - Le champ d'application, les règles de validité, les règles d'opposabilité Les nouvelles exigences de performance énergétique minimale pour la location d'un logement décent et pour la fixation du loyer - Vérifier la validité du DPE - Identifier et catégoriser le classement du bien - Contextualiser la demande de vente ou de location du logement, projeter à 10 ans (2034) les nouvelles contraintes de décence énergétique du propriétaire bailleur (« gel » des loyers, niveau de performance énergétique minimale) - Les mentions obligatoires DPE dans le bail d'habitation principale, - Les nouveaux pouvoirs du juge pour sanctionner l'obligation de travaux de rénovation énergétique et ses limites La nouvelle obligation d'audit énergétique dans la vente des logements - Les règles de l'audit énergétique, calendrier , la valeur verte à la vente Maîtriser les mentions obligatoires DPE dans les annonces immobilières Exercices et feed-back avec modèles - Etablir une fiche effets juridiques du classement du logement au DPE jusqu'en 2034, précisant les échéances, pour la location : le gel des loyers, les niveaux de performance énergétique minimale à atteindre, les dates butoirs d'interdiction à la location. , cas réels étudiés en 2ème classe virtuelle 1h30 - Insérer dans l'annonce immobilière les mentions obligatoires DPE. - Rédiger les clauses obligatoires DPE dans le bail d'habitation Décret 18/08/2023

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Mise à jour régulière de la formation annuelle de 14 heures pour les agents immobiliers, les négociateurs immobiliers et tout porteur de carte d'habilitation par le titulaire de la carte immobilière (Loi ALUR.)

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00600039	du 02/06/2025 au 02/06/2027	Sainte-Foy- de-Belvès (24)	CABINET STEFI		Non éligible	FPC